Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID: 064-216401000-20250108-2025_007-AR

ARRETE DU MAIRE N°2025-0007

Autorisation à occuper le domaine public par « Food Truck CHEZ COUCOU»

Le Maire de la Commune de BASSUSSARRY,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2212-1 et suivants,

VU le code de la voirie routière,

VU le code de commerce,

VU la demande en date du 27 décembre 2024, par laquelle Monsieur COURTIAL Jeffrey sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal en vue d'exercer son commerce ambulant de Food Truck, domicilié, à AINHOA, 153 Kanpaineko bidea.

CONSIDÉRANT qu'il convient de réglementer l'installation de ce commerce ambulant afin de préserver la sécurité et la liberté du commerce

ARRETE:

Article 1er:

Monsieur COURTIAL Jeffrey est autorisé à occuper la place du Bourg afin d'y installer son camion pour y exercer son activité de commerce ambulant de restauration rapide tous les jeudis de 17h30 à 21 h 30 à compter du 01^{er} janvier 2025.

Article 2:

La présente autorisation est accordée à titre précaire et révocable jusqu'au 30 juin 2025. Elle est personnelle, incessible.

Elle doit faire l'objet d'un renouvellement express sur demande écrite avant le 30 juin 2025.

Article 3:

Monsieur COURTIAL Jeffrey veillera à respecter les dispositions relatives aux réglementations en vigueur et notamment celles au titre du commerce ou de l'hygiène alimentaire.

Article 4 : La présente autorisation ne s'applique pas pour les manifestations exceptionnelles. Une demande spécifique est à adresser à la Mairie 15 jours au moins avant la manifestation. Elle fera l'objet d'une autorisation sous forme d'arrêté.

Article 5 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toutes les périodes d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 6 : Aucune redevance ne sera demandée au pétitionnaire. Monsieur COURTIAL Jeffrey est autorisé à utiliser le compteur électrique forain de la Placette pour exercer son activité.

Article 7: La présente autorisation est révocable à tout moment, sans indemnité, en cas de non-respect par le permissionnaire, des conditions précitées, des dispositions de l'arrêté préfectoral susvisé ou pour toute autre raison d'intérêt général.

Article 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Bayonne ;

- M. le commandant de la brigade de Gendarmerie d'Ustaritz,

- Monsieur le chef du centre de secours principal d'Anglet;

- M. le responsable de l'entreprise pétitionnaire
- M. le responsable des services techniques et de la voirie

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID: 064-216401000-20250108-2025_007-AR

Fait à Bassu le 08 japvie

Le Maike

Michel LAH

ID: 064-216401000-20250108-2025_007-AR



ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Ce document récapitule l'état des inscriptions au Registre national des entreprises concernant l'entreprise CHEZ COUCOU à la date du 8 janvier 2025

Une mise à jour quotidienne peut être obtenue sur le site DATA INPI à l'adresse https://data.inpi.fr

Identité de l'entreprise

Dénomination:

CHEZ COUCOU

SIREN (siège) ::

979 585 189

Date d'immatriculation au RNE :

18/09/2023

Début d'activité

12/09/2023

Date de fin de la personne morale :

17/09/2122

Date de la première clôture :

31/12/2024

Nature de l'entreprise

Commerciale

Forme juridique

SAS, société par actions simplifiée

Activités principales de l'objet social :

- l'exploitation d'un foodtruck ; - la restauration rapide à emporter d'hamburgers, paninis, salades, wraps, pâtisseries et plats cuisinés ; - la vente à emporter, la livraison à domicile ; - l'activité de traiteur, l'organisation d'évènements, la retransmission de programmes télévisés et musicaux ; - la vente à

emporter de boissons sans alcool et/ou de 3e catégorie (vin, bière, cidre).

Code APE

5610C - Restauration de type rapide

Capital social

5000 EUR

Adresse du siège

153 Kanpaineko bidea 64250 Ainhoa FRANCE

Données issues de la reprise des données

Dirigeants et associés

Nom, Prénom(s):

COURTIAL Jeffrey , Philippe , Jordan

n 11-1

Drácidant da CAC

Date de mise à jour de l'entreprise : 03/07/2024

Page 1/2

ATTESTATION D'IMMATRICULATION AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES

Envoyé en préfecture le 09/01/2025

Reçu en préfecture le 09/01/2025

Publié le

ID: 064-216401000-20250108-2025_007-AR

Qualite:

בובאוחבווו חב איא

Date de naissance (mm/aaaa) :

09/1991

Commune de résidence :

Anglet

Nom, Prénom(s):

RICHARD-HIRIGOYEN Ludovic

Qualité:

Directeur Général

Date de naissance (mm/aaaa):

06/1995

Commune de résidence :

Bayonne

Établissements

Type d'établissement :

Siège et principal

Date début d'activité :

12/09/2023

Siret:

97958518900017

Code APE:

5610C - Restauration de type rapide

Origine du fonds:

Création

Nature de l'établissement

Commerciale

Activité principale :

l'exploitation d'un foodtruck, la restauration rapide à emporter, la vente à emporter, l'activité de

traiteur, l'organisation d'évènements,

Adresse:

153 Kanpaineko bidea

64250 , Ainhoa - FRANCE

Données issues de la reprise des données